



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Les rythmes scolaires

Audit de monsieur Jean-Paul Carteret

Dans la continuité de la consultation nationale et afin de répondre aux mieux aux diversités géographiques, sociologiques et culturelles qui marquent la richesse et font la spécificité de notre département.

Trois débats sont organisés **le vendredi 10 décembre 2010 à partir de 18h 30** à Vesoul, Gray et Lure pour permettre à toutes les personnes qui souhaitent débattre sur la question de participer à ces forums de discussion. Différents acteurs de la communauté éducative seront présents (élus, premier et second degré).

Monsieur Carteret représentant des maires ruraux, maire de Lavoncourt, conseiller régional et enseignant à la retraite a répondu favorablement à l'invitation de Madame Ouanas IA DSDEN le jeudi 25 novembre 2010.

Il nous donne son avis sur la question puisque pendant toute une période le site scolaire de Lavoncourt fonctionnait avec un aménagement de la semaine scolaire. Cette expérience a duré de 2002 à 2007.

Historique :

Projets d'aménagement de la semaine en Haute-Saône :

Cette expérimentation voit le jour dans le département à **la rentrée 2000**, 6 sites sont concernés : Auxon Bougnon /Dampierre sur linotte/Fontaine les luxeuil/ Fougerolles/Mailley/ Plancher les mines (=10écoles, 38 classes, 814 élèves=3,5% de la population) Chaque site aura un fonctionnement particulier avec un calendrier scolaire différent du calendrier national.

Petit rappel du contexte particulier de l'école de Lavoncourt

Le découpage de l'année scolaire se présentait ainsi : Semaine de 5 jours en alternance avec une semaine de 4 jours.

Les élèves de cette commune reprenaient le chemin de l'école le **30 ou 31 Août** et terminaient autour du 3 juillet. Les cours du samedi étaient transférés au mercredi. Horaires journée : 8h30/12h et 14h/16H30avec un mercredi vaqué sur deux. Les petites vacances étaient inchangées.

Monsieur Carteret retrace l'historique des différents dispositifs qui ont traversé le temps :

- Aménagement du temps scolaire ATS(1985/1986).
- Les contrats bleus : le Ministère Jeunesse et Sports attribue des subventions aux municipalités, des intervenants extérieurs viennent à l'école pour encadrer des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire.
- Les CATE/CATEJ : Contrat d'aménagement du temps de l'enfant et de la jeunesse
- Les CEL : Contrat éducatif locaux (Jeunesse et Sports).

Constat et analyse :

Monsieur Carteret insiste sur le fait que si le projet du périscolaire est intégré au projet d'école, il perdure et laisse des traces. A l'inverse il a tendance à disparaître progressivement. La pérennisation du système sera effective si l'équipe pédagogique en place est stable, impliquée et partie prenante du projet.

La communauté éducative (maire, élus, enseignants, directeur d'école, parents, inspecteur(trice) de l'Education nationale sera amenée à débattre de l'enfant au sein du système éducatif, si l'adhésion des différents partenaires est effective, le montage du projet en sera facilité.

Certains projets démarraient pendant le temps scolaire et se poursuivaient hors temps scolaire.

L'ouverture de l'école avec des partenaires associatifs de tous genres est un vecteur pour la découverte du tissu local, est partie prenante du maillage et aménagement du territoire.

La démarche de projets est développée.

Les clubs et associations sportives bénéficient de subventions.

Regard de l'enseignant apporté par monsieur Carteret:

Les difficultés constatées : Semaine de 4 jours, un temps diminué pour des programmes plus fournis. Semaine de 24 heures (+2 heures d'aide personnalisée pour certains élèves, 33,4% en Haute-Saône).

Les effectifs de classes doivent rester raisonnables pour l'enseignant.

Les pôles éducatifs : la Haute-Saône est un département précurseur, maillage du territoire, articulation de l'école avec la vie du secteur, mise en place d'une politique concertée.

Les transports scolaires : schéma particulier en Haute-Saône, les transports scolaires sont gratuits.

Regard de l'élue :

Le périscolaire doit s'intégrer au fonctionnement de l'école ou du pôle éducatif,

Chaque changement engendre des modifications et nécessite systématiquement de prendre en compte les coûts de fonctionnement, les frais qui incomberont à la commune.

Atsem : fermeture de classe=suppression de poste

Les rythmes de la semaine sont-ils toujours adaptés et favorisent-ils la réussite de l'élève :

Semaine de 4 jours, semaine de 5 jours (9 demi-journées)?

-Les avis restent très partagés sur le sujet (cf travaux de H.Montagné et F.Testu).

-Donner le choix aux écoles, chaque contexte est particulier (écoles rurales, écoles citadines..).

- Proposer le soutien scolaire sur le temps scolaire exemple de Mailleroncourt-Charrette (horaires décalés).
- En découleront des contraintes du ramassage scolaire qu'il faudra négocier entre le maire, le conseil général et la communauté éducative, il faut y penser.
- Accueil périscolaire, la CAF subventionne, les prestations diminuent, des charges qui vont incomber en plus aux communes.

L'année scolaire : avantages et inconvénients du système actuel

Les modifications intervenues suite à la semaine de 4 jours ont impacté les postes d'ATSEM (embauche/suppression). Si suite à cette consultation de nouvelles propositions émanent et s'appliquent, si on s'achemine vers une autre organisation, il est important de prendre en compte tous les facteurs.

Penser toujours avant tout aux enfants avant d'engager ce type de réformes.

Donner un cadre, proposer des fonctionnements mais laisser une certaine souplesse.

Certaines familles refusent l'accompagnement personnalisé : essayer de prendre en compte les parents qui ne sont pas en mesure de transporter les enfants (cela touche souvent les familles qui ont déjà des difficultés). L'Etat doit se positionner pour aider au fonctionnement.

Intercommunalité et aménagement du temps de l'enfant : Le transfert de compétences scolaires ou périscolaires aux communautés de communes est possible.

Plusieurs cas de figures avec des avantages et des inconvénients si plusieurs pôles éducatifs, cela devient plus compliqué dans la gestion au quotidien, on peut constater des retards dans les traitements des dossiers.

Nécessité pour les maires d'harmoniser leur point de vue sur le périscolaire.

Exemple : la FOL comme opérateur, avec la gestion se fait en directe.

Exemple : un seul pôle éducatif : la gestion de l'accueil du périscolaire est simplifiée.

En conclusion

L'enfant doit toujours être au centre du système éducatif

-Intégrer le soutien au temps scolaire

-Pour l'enfant

-Pour l'organisation (transport scolaire), ce qui peut être complexe

Articulation scolaire et périscolaire :

Eviter la juxtaposition, plus de concertation entre les deux dispositifs

Rôle essentiel du directeur d'école et de la compétence territoriale concernée.

La semaine de quatre jours n'est pas une bonne chose pour les enfants.

La plus grande souplesse doit être laissée aux équipes éducatives (mais cela pose des problèmes pour l'organisation des transports scolaires).

Encourager, chaque fois que c'est possible, l'allongement de la matinée et la réduction de l'après-midi.